

« Je vais là où on ne m'attend pas »

SCÈNES Éric Antoine revient sur les planches avec une création spectaculaire

- ▶ Le magicien Éric Antoine s'attaque à la grande illusion.
- ▶ Une discipline qui a bousculé ses croyances.

ENTRETIEN

Éric Antoine s'est mis une mission en tête : faire rêver les gens avec la magie et les surprendre en permanence. Après deux spectacles où il a manipulé avec humour les cerveaux et les cartes dans des numéros de précision, il s'attaque aujourd'hui à la grande illusion. Un style de magie plus traditionnel mais qu'il met à sa sauce.

La grande illusion est surtout une histoire de machinerie. Est-ce que ce n'est pas un truc de magicien fainéant ?

C'est ce que je pensais ! (rires) Par rapport aux heures de manipulation que je passe sur le cloze-up depuis des années, je croyais que la grande illusion était de l'ordre de la mécanique, et j'ai appris que c'était un travail d'équipe. Un seul de mes mouvements doit être accompagné d'un autre mouvement de 25 personnes qui sont en coulisses. C'est en réalité plus physique comme travail. Je me suis d'ailleurs blessé à plusieurs reprises. Cela demande de la rapidité du corps entier. Mon coauteur n'avait dit de faire attention. Il avait raison.



Dans les coulisses du théâtre de Verviers, Éric Antoine se métamorphosait en magicien loufoque pour le 60^e « Signé Taloché ». © MONTORÉAU

Comment arrivez-vous à mélanger cette magie plus traditionnelle et votre univers loufoque ?

On prend le contre-pied de cette discipline et on dit que les magiciens ne font rien, que ce sont les assistants qui font tout.

Quand une nana disparaît, c'est elle qui crapahute sous la scène, ce n'est pas le magicien. On a donc un moment où ma femme tente de prouver que c'est elle qui fait tout le travail. On montre ce qui se passe à l'envers du décor. Et puis, je garde le principe du fil rouge. Cette fois,

je suis parti sur les croyances que nous avons, quelles qu'elles soient.

Financièrement, auriez-vous pu faire cette création avant ?
Certainement pas. C'est un spectacle d'industrie. On a d'abord imaginé, dessiné des

machines pour créer les numéros. J'ai 25 personnes employées sur la tournée, 4 camion semi-remorques. Quand on arrive, il y a une vingtaine de techniciens supplémentaires pour monter le décor. Cela m'a étonné mais on a besoin d'une centaine de personnes pour que

le spectacle soit en ordre de marche le soir. C'est un enjeu financier car il faut payer ces gens. C'est un investissement. La construction coûte très cher. C'était un vrai défi, surtout avec la crise. Je pense que c'est le

Délires de magicien

A 38 ans, Éric Antoine profite de sa renommée. En 2006, le public le découvre dans « Incroyable talent ». Deux ans plus tard, il monte son premier spectacle, se fait une place dans les médias, et dépoussière la magie. Cette fois, il se lance un défi à sa taille : démesuré.

le moins rentable de ma carrière car on ne peut aller que dans les grandes salles.

Vous avez enchaîné rapidement toutes vos créations. N'avez-vous pas peur de lasser le public ?

On a toujours la pression artistique de la surprise. J'aimerais sous-titrer mes spectacles « orgasme festif ». J'essaie d'être un ami qui vu là où on ne l'attend pas. Et puis, j'ai tenté de créer le manque. Je ne suis pas venu jouer à Bruxelles depuis deux ans, mais comme on me voit à la télé française, les gens ont l'impression que je suis toujours là. Je fais donc attention à ne pas lasser. Pour moi, la télé est un moyen à la scène et je veux que cela reste comme ça.

Propos recueillis par VANESSA LUILLIER

Magie Déclatim le 31 mai, à Forest National. Infos et réservations sur www.fores-national.be

la une

CE MARDI À 20H20
EN ROUTE POUR
L'EUROVISION

TOUS AVEC LOÏC NOTTET !

Le parcours du chanteur, suivi de la 1/2 finale en DIRECT commentée par Maureen Louys et Jean-Louis Lahaye.

AUSSI SUR rtf.be/eurovision

Jean-Luc Lahaye : un an avec sursis

JUSTICE Le chanteur nie les faits

Jean-Luc Lahaye, chanteur français à succès des années 80, est enfin fixé sur son sort. Accusé d'avoir demandé à une mineure de moins de 15 ans de s'adonner à des jeux sexuels par webcam interposées, il attendait la décision du tribunal correctionnel de Paris. Elle est tombée hier : un an de prison avec sursis.

Lors du procès, qui s'est tenu à huis clos en mars dernier, le parquet avait demandé deux ans de prison avec sursis pour ces faits datant de 2013. Le chanteur était accusé de corruption sur mineure de moins de 15 ans et détention d'images pédopornographiques. Il a été relaxé de ce dernier chef d'accusation. L'interprète de « Femme que j'aime », 62 ans aujourd'hui, nie les faits et s'estime victime de préjugés dus à son passé. Il avait en effet déjà été condamné en 2007 à 10.000 euros d'amende suite à des relations sexuelles avec une mineure de moins de 15 ans. Il affirme n'avoir « jamais eu d'addiction ni d'attirance pour les mineurs » mais reconnaît sa préférence pour les femmes bien plus jeunes que lui. « J'ai une tendance à être attiré par la tranche d'âge 18-35 ans plutôt que 60 ans. Est-ce un crime ? Je ne sais pas. »

En réponse à ces accusations, pour lesquelles il avait été mis en garde à vue en février, il affirme avoir été trompé par l'adolescente qui lui aurait menti sur son âge. « Cette fille communiquait avec moi sous un faux profil en tant que fille majeure. Elle a changé souvent de profil avec le même prénom, ce qui a semé une confusion. »

Les parents de l'adolescente, âgée de 14 ans au moment des faits, n'ont pas porté plainte. Elle



Condamné pour corruption de mineure. © DOMINIQUE FAGG/VAIP

était représentée par une administratrice ad hoc. Du côté de la partie civile, on retrouve des associations de défense des enfants telles que « Innocence en danger » ou « La voix de l'enfant ». Selon l'avocat, M^{me} Thomas Desrousseaux, les arguments du chanteur ne tiennent pas puisqu'*elle ne lui a jamais caché son âge, c'est lui qui aurait dû être un peu plus regardant*. À l'inverse, le conseiller du chanteur, M^{me} Jean-Philippe Touati, considère qu'il ne s'agissait que d'une « relation sexuelle virtuelle ». Il a également dénoncé une certaine « haine à l'égard de Jean-Luc Lahaye ». L'avocat a annoncé que le chanteur n'excluait pas de faire appel suite à la décision du tribunal, qui a considéré qu'il était au courant de l'âge de l'adolescente.

Depuis plusieurs années, Jean-Luc Lahaye sillonnait la France et la Belgique et reprenait, aux côtés d'autres stars de l'époque, ses anciens tubes. Suite à sa garde à vue, il avait annoncé qu'il quittait la tournée « Stars 80 ». Après ce verdict, on imagine mal un retour sur scène. ■

Laura Taïoni (st.)